

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 8 décembre 2025

Faits saillants

- Les droits de douanes américains passent officiellement à 15 % (rétroactif au 14/11/2025)
- Sans surprise, la BNS maintient son taux directeur à 0 %
- La Suisse commence à reprendre le 19^{ème} paquet de sanctions à l'encontre de la Russie

Macroéconomie

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 11/12	Var. vs 04/12
EUR/CHF	0,9341	+ 0,00 %
USD/CHF	0,7982	- 0,2 %
SMI	12905	+ 0,1 %
Taux 10a	0,305 %	+ 13 pb

Droits de douane américains : L'abaissement des surtaxes douanières américaines à 15 % est officiellement entré en vigueur avec effet rétroactif au 14 novembre 2025, date de la signature de la déclaration d'intention entre la Suisse, le Liechtenstein et les Etats-Unis. Les exemptions existantes (notamment pour les produits pharmaceutiques, certains produits chimiques, l'or ou le café) sont maintenues. Certains autres produits sectoriels, notamment dans l'aviation, sont également exemptés. Toutefois, des droits de douane supplémentaires peuvent toujours être instaurés par l'administration américaine, à la suite d'enquêtes en vertu de « la section 232 », portant sur des produits sensibles, comme les médicaments ; il a été néanmoins convenu que ceux-ci ne dépasseraient alors pas 15 %. L'application rétroactive du taux douanier américain à 15 % ouvre un droit potentiel au remboursement, via les importateurs américains (distributeurs ou filiales locales). Selon le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), le différentiel entre 39 % et 15 % de taxes représente environ 6 Mds CHF par an. En contrepartie, comme prévu dans la déclaration d'intention, la Suisse diminue ses droits de douane sur certains produits de la pêche et produits agricoles en provenance des États-Unis, considérés comme non sensibles sur le plan de la politique agricole suisse, et accorde aux États-Unis des contingents tarifaires bilatéraux en franchise douanière (500 tonnes pour la viande de bœuf, 1 000 tonnes de bison et 1 500 tonnes de volaille). Le Conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, a souligné que cette ouverture tarifaire n'impliquait en aucun cas l'importation de poulets chlorés : ces produits demeurent interdits par la législation suisse. S'agissant de la viande bovine issue d'animaux traités aux hormones ou à d'autres stimulateurs de croissance, il a rappelé que toute importation devait être clairement étiquetée conformément aux exigences suisses.

Le niveau des tarifs douaniers américains demeure conditionné à la négociation d'un accord commercial en bonne et due forme, nécessitant un mandat de négociation validé par le Parlement (cf. [Veille économique et financière du 21 novembre au 5 décembre](#)), « si possible avant la fin de l'année », selon Guy Parmelin, mais aussi un processus de ratification interne qui pourrait, comme pour tout accord international, s'étendre sur deux ans. Pour mener à bien les négociations en vue d'un accord commercial juridiquement contraignant, le Conseil fédéral a par ailleurs instauré une

nouvelle structure organisationnelle comprenant une délégation de négociation, dirigée par le SECO, et un groupe de suivi, composé de représentants de tous les départements et de la Chancellerie fédérale. Cette nouvelle organisation remplace la structure de pilotage mise en place en avril 2025.

Sanctions : Dans le cadre du 19^{ème} paquet de sanctions adopté par l'UE fin octobre, la Suisse a acté la reprise des mesures suivantes : 22 nouvelles personnes physiques et 42 nouvelles entreprises sont soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition d'avoirs ou de ressources économiques (ces personnes, notamment liées au complexe militaro-industriel russe, au secteur énergétique, ou gérant des navires de la flotte fantôme, sont également frappées d'une interdiction d'entrée ou de transit en Suisse) ; 116 nouveaux navires sont soumis à de vastes interdictions d'achat, de vente et de recours à des services maritimes, principalement des tankers de la flotte fantôme russe contournant le prix-plafond sur le pétrole ; 45 entreprises supplémentaires, dont certaines basées dans des pays tiers, sont soumises à des contrôles à l'exportation renforcés pour empêcher les livraisons de biens critiques au complexe militaro-industriel russe ; 5 banques russes et 4 filiales établies dans des pays tiers, ainsi que 8 entreprises dans des pays tiers, sont frappées d'interdictions de transaction, notamment pour utilisation de systèmes de paiement russes ou contournement des sanctions. Les autres mesures sectorielles adoptées par l'UE (finances, énergie, notamment l'interdiction d'import de gaz naturel liquéfié russe à partir de 2027, commerce) sont en cours d'examen par le Conseil fédéral.

Accords UE-Suisse : Le Conseil fédéral a analysé les résultats de la consultation sur le paquet d'accords, officiellement renommé « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) », menée entre juin et octobre 2025 (cf. [Veille économique et financière du 24 au 31 octobre](#)), et qui a recueilli 318 avis institutionnels : le paquet recueille trois quarts d'avis favorables (y compris avec réserve), pour moins de 15 % d'avis défavorables et 10 % sans position claire. Avec seulement 43 % d'avis favorables, la mise en œuvre au niveau national est davantage controversée, comme les mesures d'accompagnement sur la protection des salaires, négociées entre partenaires sociaux, cantons et Confédération (sans l'UE). Si 13 d'entre elles ont été largement approuvées, la 14^{ème} mesure, visant à renforcer la protection des représentants syndicaux, reste rejetée par une majorité ; le Conseil fédéral, qui souhaite la maintenir, notamment pour obtenir le soutien des syndicats au paquet d'accords, a chargé le Secrétariat d'Etat à l'Economie de trouver un compromis d'ici le début d'année prochaine. L'accord sur l'électricité, quant à lui, suscite des réserves, par exemple sur les droits des cantons et des communes concernant les concessions hydrauliques, le Conseil fédéral assurant que ces droits ne sont pas menacés, mais une clarification contractuelle est attendue. Enfin, pour répondre aux demandes de transparence et de participation, le gouvernement prévoit une implication renforcée du Parlement et des cantons dans la reprise dynamique du droit européen, avec une convention spécifique et une directive précisant les modalités de consultation. La clause de sauvegarde sur la libre circulation des personnes sera également précisée, avec des indicateurs clairs (chômage, immigration, aides sociales, etc.) et une participation accrue des cantons et des partenaires sociaux. Le Conseil fédéral finalisera d'ici mars 2026 le message au Parlement, qui devra ensuite examiner le paquet intégrant ces ajustements.

Elections fédérales : Conformément au fonctionnement des institutions suisses, au sein desquelles la Présidence de la Confédération tourne chaque année au Conseil fédéral, le Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), et actuel vice-président, Guy Parmelin, a été élu Président de la Confédération pour 2026, par l'Assemblée fédérale, avec 203 voix sur 228 bulletins, un résultat favorable inédit depuis le début du siècle. Il accomplira ainsi son second mandat présidentiel, après celui exercé en 2021. Dans son discours d'investiture, Guy Parmelin a appelé au dialogue, au respect et à la justice, face au contexte international incertain. Il a aussi souligné la richesse de la diversité culturelle et linguistique du pays, qui doit devenir une force grâce à l'écoute, au pragmatisme et à la coopération.

Secteur financier

Politique monétaire : Comme cela était attendu, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé de maintenir son taux directeur à 0 %, niveau en vigueur depuis juin dernier, lors de sa réunion de politique monétaire tenue le 11 décembre. L'institution demeure réticente à réintroduire des taux

négatifs, comme ceux appliqués entre 2015 et 2022, rappelant depuis plusieurs mois que le seuil pour un tel retour reste élevé. Bien que l'inflation ait été légèrement inférieure aux attentes ces derniers mois (passant de +0,2 % en août à 0,0 % en novembre, en glissement annuel), le Président de la BNS, Martin Schlegel, a justifié cette décision par des pressions inflationnistes à moyen terme pratiquement inchangées par rapport au dernier examen trimestriel en septembre. La politique monétaire de la BNS reste accommodante : le niveau très bas des taux en Suisse devrait favoriser un lent redressement de l'inflation dans les prochains trimestres tout en soutenant l'activité économique. La BNS anticipe désormais une inflation moyenne de +0,2 % en 2025, +0,3 % en 2026 et +0,6 % en 2027, des niveaux dans la plage de stabilité des prix. En outre, les perspectives économiques de la Suisse se sont quelque peu améliorées à la suite de la baisse des droits de douane américains. La BNS prévoit désormais une croissance de près de +1,5% pour 2025 et d'environ +1% pour 2026.

UBS : Dans le cadre du bras de fer engagé ces derniers mois entre UBS et le Conseil fédéral sur le projet de renforcement des exigences en fonds propres de la banque, jugé excessif par UBS, un groupe de parlementaires multipartites vient de proposer un projet de compromis ayant pour objectif d'assurer la solidité de la banque systémique suisse tout en préservant sa compétitivité mondiale. Le groupe de parlementaires maintient la nécessité pour UBS de couvrir l'intégralité des participations dans des filiales étrangères avec des fonds propres mais propose à cette fin d'autoriser la banque à comptabiliser jusqu'à 50 % d'obligations AT1 (au lieu d'exiger exclusivement du capital CET1). Ces instruments sont moins coûteux à émettre, malgré leur réputation controversée depuis l'annulation de 16 Mds CHF d'AT1 lors de la crise du Credit Suisse, récemment jugée illégale par le Tribunal administratif fédéral. Outre l'allègement des exigences en fonds propres, la proposition du groupe de parlementaires prévoit aussi que les banques puissent continuer à comptabiliser les logiciels ou les crédits d'impôt dans leurs fonds propres sous certaines conditions, contrairement à la volonté du Conseil fédéral. Enfin, ils proposent de mettre en place une mesure de sécurité supplémentaire en fixant une limite maximale légale pour les activités de banque d'investissement, qui ne pourraient plus dépasser 30 % du bilan. UBS accueille la proposition comme « une direction plus constructive » que le projet initial du Conseil fédéral, tout en rappelant que la Suisse dispose déjà aujourd'hui du régime de fonds propres le plus strict au monde. Le groupe de parlementaires en question doit maintenant discuter de cette proposition de compromis au sein de leurs partis respectifs. L'action UBS a bondi de près de 4,5% vendredi dès l'ouverture de la bourse de Zurich, pour atteindre son plus haut niveau depuis février 2008, à 35 CHF.

Secteurs non financiers

Intelligence artificielle : L'arrivée potentielle de Mistral AI en Suisse a suscité un vif intérêt, confirmant l'attractivité croissante du pays pour les géants de l'intelligence artificielle. L'entreprise française, valorisée à 11,7 Md EUR et forte de 500 employés, envisagerait de s'implanter à Lausanne et Zurich et cherche d'ores et déjà à recruter chercheurs et ingénieurs. Cette expansion à venir s'inscrit dans une dynamique plus large : en quelques mois, la Suisse est devenue un hub important de l'IA, attirant aussi bien des acteurs américains (OpenAI, Google, Nvidia) qu'européens. L'arrivée de Mistral, perçu comme un accélérateur pour l'écosystème suisse, notamment grâce à son approche open source et son positionnement en faveur de la souveraineté numérique, est une opportunité de renforcer les collaborations entre recherche et industrie.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtrésor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay